

PROCES-VERBAL de la RÉUNION de la COMMISSION FONCIÈRE  
du 27 JANVIER 1960.

Litige foncier SERIMA, Umuhutu des Abasindi, résidant à  
Kimonyi, sous-chefferie Kibwa, chefferie Bukonya-Bugarura.

Mr SERIMA : Nous habitions Ruhengeri où nous avions notre ubukonde. Quand le Gouvernement a construit les bâtiments du Territoire, nous fûmes obligés d'abandonner nos terrains. L'Administrateur nous envoya chez les sous-chefs des environs pour y demander des amasambu. Les sous-chefs nous donnèrent des champs non occupés, couverts de broussaille. Nous y avons défriché et nous nous y sommes installés. Les Abakonde ne sont pas venus contester nos champs à cette époque. Depuis les événements de novembre 1959, les propriétaires s'annoncent. On a même arraché le Pennisetum que j'avais planté dans mes champs. Quand nous avons abandonné nos champs à Ruhengeri, nous avons été indemnisés mais nous considérons ces indemnisations comme insuffisantes. 4.500 frs pour ma maison, 7 bananeraies et 2 champs de café. Je me sens actuellement menacé dans les champs où j'habite et je demande qu'on prenne des mesures pour me défendre.-

Mr SERUBUNGO : Les terrains que vous occupez, à quel clan est-ce qu'ils appartiennent ?

Mr SERIMA : Ces terrains font partie de l'ubukonde des Basinga. Je demande que je ne sois pas obligé de quitter ces terrains.-

Mr SEBAPOLISI : Acceptez-vous de racheter les champs dans lesquels vous vous êtes installés ?

Mr SERIMA : J'accepterais de les racheter. Mais je devrais avoir le droit d'exiger que ceux qui occupent mon ubukonde le rachètent. Je n'ai pas quitté mon ubukonde de mon propre gré, j'ai obéi aux autorités.-

Mr NZAHUMUNYURWA : Pourquoi exigerez-vous que votre ubukonde soit racheté ?

Mr SERIMA : J'ai été indemnisé. Mais l'indemnisation payée par le Gouvernement n'équivaut pas la valeur des champs abandonnés.-

Mr BISUMBUKUBOKO : Est-ce que les abakonde des terrains que vous occupez actuellement ont contesté vos droits ?

Mr SERIMA : Il y a 10 ans que je suis installé sur ces terrains. Personne n'est jamais allé contester mes droits devant une autorité quelconque. Mais depuis que ma bananeraie commence à rapporter on me dit que je n'habite pas mon ubukonde.-

Mr BISUMBUKUBOKO : Est-ce que vous n'avez jamais payé un certain loyer au sous-chef, à l'ubukonde ou à une autre personne ?

Mr SERIMA : Je n'ai jamais payé quoi que ce soit.-

Mr RUZINDANA : Y a-t-il d'autres gens, installés comme vous par le sous-chef ?

Mr SERIMA : Il y en a qui se trouvent dans la même situation.-

Mr RUZINDANA : A quel titre le sous-chef vous a-t-il donné ces champs ?

Mr SERIMA : C'était la forêt où paissait le petit bétail.-

Mr le Président : Quelle est la solution qui peut être envisagée

dans le cas SERIMA ?

Mr SEBAPOLISI : Serima doit racheter les champs au propriétaire.

Si le propriétaire a des raisons valables pour ne pas les vendre, il reprendra ses champs et indemnisera Serima pour son travail et tout ce qui se trouve sur la terre.

Tout les membres à l'unanimité se rallient à la solution proposée par Sebapolisi. Ils déclarent que Serima devrait avoir le droit de faire racheter ces terres par le Gouvernement.

○  
○ ○  
○